



## **Les réseaux de femmes au sein des entreprises**

### **Note de positionnement CFDT**

Quels liens, possibles, souhaitables, envisageables entre réseaux de femmes et organisations syndicales dans l'entreprise.

Des réseaux de femmes existent dans beaucoup de grandes entreprises. Ils concernent principalement les femmes cadres et dirigeantes qui, ayant des difficultés à intégrer les cercles les plus traditionnels largement trustés par les hommes, ont construit leurs propres réseaux. Il est à noter que ces réseaux peuvent être de puissants lobbys à l'extérieur mais aussi à l'intérieur de l'entreprise.

L'objectif premier des réseaux est de promouvoir le développement professionnel des femmes cadres et dirigeantes. Cet objectif, intégré dans l'ensemble plus large des revendications concernant l'égalité professionnelle, est partagé par la Cfdt dans l'entreprise.

Pourtant, le rapport de l'ORSE fait état de la réticence des réseaux en général vis-à-vis des syndicats, et on peut noter à priori une certaine méfiance des syndicats vis-à-vis des réseaux. Il est néanmoins souhaitable que réseau et organisation syndicale puissent coopérer dans l'intérêt des salarié.es.

Dans le cadre d'une coopération avec l'organisation syndicale, le réseau peut être une source d'information : il peut disposer par l'intermédiaire de ses adhérentes d'informations de terrain qui peuvent faire défaut aux négociateurs, il peut aussi faire partager des éléments de contexte (enjeux pour la direction ou leviers à actionner vis-à-vis d'elle).

L'intérêt d'une coopération est réciproque. En effet si le réseau peut influencer, il ne peut pas négocier, il a donc tout intérêt à faire partager le plus largement possible ses objectifs en matière d'égalité.

On peut envisager plusieurs types de coopération : l'association du réseau lors d'un travail de préparation des travaux de la commission égalité de l'entreprise, l'organisation d'échanges avec le réseau, parallèlement à la consultation de l'ensemble des salarié.es, en amont de la négociation d'un accord EPQVT et de la même manière l'association du réseau dans des travaux de suivi de cet accord.

Dans le cadre de la construction de synergie entre le réseau et les organisations syndicales dans l'entreprise on peut aussi envisager l'organisation conjointe de rencontres en invitant les salarié.es autour des questions d'égalité professionnelle.

La coopération entre le réseau de femmes et l'organisation syndicale dans le respect des prérogatives de chaque structure peut être un levier intéressant au service de l'égalité professionnelle dans l'entreprise.